

# PROGRAMME DE FORMATION

## UF 3 : Conception et animation de projets ou d'activités éducatives



L'action de l'éducateur de Vie Scolaire englobe des compétences d'animation auprès des élèves. Il est en mesure de concevoir et participer à des animations à visées éducatives en adéquation avec les valeurs et le projet de l'établissement. Il contribue en cela à étendre et valoriser les compétences des apprenants dans une optique de déploiement de toutes les dimensions de la personne.



### Bloc 3 CQP EVS

*L'IFEAP est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. En effet, nous mettons tout en œuvre pour permettre l'accessibilité à nos formations.*

*Contactez-nous afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation.*

28 heures  
en présentiel  
-  
7 heures  
en distanciel

### UF 3.1 CONCEVOIR UN PROJET D'ACTIONS ÉDUCATIVES ET ACCOMPAGNER SA MISE EN ŒUVRE

#### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- ▶ Construire un projet d'animation éducative culturelle, pastorale ou de loisirs en cohérence avec le public visé, les ressources disponibles et le projet d'établissement.

#### CONTENUS

- ▶ Les valeurs éducatives de l'animation
- ▶ Le projet éducatif des établissements scolaires
- ▶ L'articulation des différents projets au projet éducatif
- ▶ La méthodologie de conduite de projet
- ▶ L'accompagnement à la réalisation d'un projet d'animation

### UF 3.2 ANIMER DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

#### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- ▶ Adapter ses actions d'animation
- ▶ Différencier et articuler les notions de compétition et de coopération
- ▶ Ajuster sa posture professionnelle

#### CONTENUS

- ▶ La variété des activités socio-éducatives, culturelles, sportives...
- ▶ Les différents niveaux d'activités : détente, réflexion, découverte...
- ▶ Intégration de techniques diversifiées d'animation : jeu simple, grand jeu, jeu coopératif...
- ▶ Les postures de l'animateur



Organisme de formation certifié Qualiopi  
au titre des catégories d'actions suivantes :  
actions de formation et actions permettant de  
valider les acquis de l'expérience.

[www.ifeap.fr](http://www.ifeap.fr)

21 rue Merlet de la Boulaye - BP 20221 - 49002 ANGERS cedex 01  
Tél. : 02 41 25 33 66 - Mail : [ifeap@ifeap.cneap.fr](mailto:ifeap@ifeap.cneap.fr)